



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rémunérations

Question écrite n° 55896

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question des « travailleurs pauvres ». L'Institut national de la statistique et des études économiques a publié une longue étude à cet égard dans sa revue Economie et statistique de décembre dernier. Il ressort principalement de celle-ci que 1,3 million d'actifs occupés pendant au moins un mois durant l'année de l'étude disposent d'un revenu de 50 % inférieur au niveau de vie médian. Aussi, cette notion de « working poors », largement présente outre-Atlantique, semble aujourd'hui toucher massivement notre pays alors qu'on pouvait penser qu'elle fût réservée aux abus libéraux et aux excès de flexibilité des marchés du travail des pays anglo-saxons. En outre, les actifs concernés peuvent également être salariés toute l'année, soit en contrat à durée indéterminée à temps plein (270 000) ou à temps partiel (106 000), soit encore appartenir à la catégorie des indépendants (350 000). Leurs difficultés ne sont d'ailleurs pas passagères puisque la moitié d'entre eux exerce leur activité dans le même établissement depuis au moins cinq ans. Il lui demande donc une réaction du Gouvernement sur cette étude au moment même où le rapport remis au Premier ministre par le Conseil d'analyse économique évoque les conditions du retour au plein-emploi pour 2010.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55896

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7269